

*Article 43 du Règlement***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE****LE RÔLE DU PARLEMENT DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du règlement. Vu l'obstruction éhontée, préméditée et systématique que le parti conservateur fait aux travaux de la Chambre...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Nous en avons la preuve, madame le Président.

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Je propose, appuyé par le député de Guelph (M. Schroder):

Que la Chambre réitère l'opinion exprimée par le très hon. chef de l'opposition lorsqu'il a déclaré en juin dernier que le Parlement parlait au nom de 23 millions de Canadiens et que si les premiers ministres de la fédération ne parvenaient pas à faire des progrès marqués dans la voie des changements qui s'imposent au Canada pour les années 80, le Parlement de la fédération devrait peut-être alors assumer un rôle plus énergique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ils font des progrès marqués.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Joe a dit «non».

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai dit «non», dans ce sens que bien sûr la Chambre n'accorde pas son consentement unanime.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES AÉROPORTS**LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, beaucoup d'aéroports internationaux au Canada ne disposent pas d'installations adéquates pour brûler ou stériliser les ordures dont se débarrassent les avions à la suite des vols internationaux. Cette situation déplorable expose sans raison l'industrie canadienne du bétail aux risques que posent les maladies exotiques et dangereuses. En fait, le ministre de l'Agriculture a dit dernièrement qu'il fallait prendre des précautions contre une épidémie canadienne de la redoutable fièvre aphteuse. Par conséquent, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que le gouvernement soit blâmé de laisser durer cette situation et, de plus, qu'il fasse le nécessaire immédiatement pour construire les installations requises pour collecter et stériliser convenablement toutes les ordures laissées au Canada par les avions à la suite des vols internationaux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour qu'on présente cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE**LE DÉMANTÈLEMENT DE LA COMMISSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je demande à soulever une question urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement canadien a donné avis que bientôt, dans les magasins d'alimentation de détail de tout le Canada, seules les unités de mesure métriques seront permises et que les personnes qui oseront se servir du système impérial après cette date seront passibles d'une amende de \$5,000 ou d'au plus deux années d'emprisonnement, ou des deux peines à la fois. Le gouvernement du Canada prend cette mesure, non en vertu d'une loi du Parlement mais par décret du conseil. Appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), je propose donc:

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'annuler immédiatement ce décret du conseil, de congédier le président de la Commission du système métrique et de mettre les autres membres à la retraite.

Nous ne sommes pas en régime unilatéral.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime au sujet de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PARLEMENT**LES DROITS ET LES PRINCIPES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. La tradition du système démocratique parlementaire britannique a toujours voulu que le Parlement soit le tribunal suprême du pays. Je propose donc, avec l'appui du député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead):

Que la Chambre réaffirme d'une part son droit d'étudier toute question qu'elle estime importante et, d'autre part, le principe selon lequel les tribunaux du pays ne peuvent se prononcer que sur les lois dûment adoptées par le Parlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cette motion est irrecevable.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?